



Volet cassé à cause des intempéries: qui répare ?

Par **CocoteBis**, le **19/04/2016** à **04:44**

Bonjour, je vous présente la situation que je rencontre. Je suis locataire dans un appartement sur une île d'Outre-Mer. Ce week-end, nous avons eu des vents très forts et mon volet s'est rabattu si fort qu'il a cassé une partie de l'encadrement et s'est déformé. J'ai contacté mon agence immobilière qui est en lien avec le propriétaire. Elle m'a renvoyé rapidement vers mon assurance habitation. Cette dernière m'a déclaré que ce n'était en rien de ma faute donc ça ne me revenait pas (à moi, à mon assurance) de régler la réparation. Me voilà dans une situation où chacun se renvoie la balle et un cyclone qui arrive, qui risque d'aggraver les dommages causés au volet voir s'étendre. J'aimerais être fixée sur qui est responsable de quoi s'il vous plaît. Si quelqu'un pouvait m'éclairer s'il vous plaît ? Cordialement,

Par **Lag0**, le **19/04/2016** à **07:01**

Bonjour, Ce volet était-il correctement attaché ? Si oui, vous n'êtes effectivement pas responsable. Si non, vous l'êtes.